

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE du
27 mars 2018

PRESENTS : S. BAYET, C. BELLET, G. BLAFFART, I. CAMMARATA, E. DEJARDIN, C. DELTOUR, C. DUNGELHOEFF, S. DUQUESNE, F. GERARD, Th. GERARD, I. LINKENS, F. PITZ, J. ROOS

EXCUSÉS, ABSENTS : F. BLEROT, M. LEGROS, R. LEJEUNE, S. LOTTIN, S. MEUNIER, Y. PETIT, H. STIÉVANART, V. TOMASSETI, Ch. VRANCKEN

1) Accueil des nouveaux membres

F. Bouchat du CSMU sur Liège
S. Bayet en remplacement de R. Lejeune

2) Réforme du financement

I. Linkens donne un retour de la rencontre avec le Cabinet de la veille.

Mme Demaret a pu entendre nos arguments sur les manquements du modèle. Etant coincée par les enveloppe budgétaire, elle a envoyée en fin de matinée qu'elle proposait de mettre en suspens, pour le moment, la réforme du financement.

Une piste a été ouverte d'utiliser l'enveloppe disponible pour une révision des Frais de Fonctionnement : 25.000 € comme pour les centres de planning familial. A ceci s'ajouteraient les obligations de droit social non-couvertes que la CAF a estimé à 500.000 €.

Les membres de la CAF demandent que l'augmentation des FF soit appliqué proportionnellement de la même manière aux enveloppes de FF des IS.

Il est demandé de faire la simulation d'une augmentation de toutes les enveloppes de FF (MG, Ct et IS) et d'y ajouter les obligations de droit social.

Il est précisé que les modifications nécessaires pour faire passer ces revalorisation sont facile à faire dans les textes car ils sont dans les arrêtées d'exécution, pas dans le décret.

Il faut avancer sur cette proposition qui améliorera déjà la situation financière et qui ne consommerait pas toute l'enveloppe pour les rassurer en disant qu'il reste une marge de manœuvre.

Cette modification sera également plus facile à gérer qu'un système forfaitaire.

3) Retour des dernières rencontres avec l'AVIQ

I Linkens revient sur les grands points discutés avec l'AVIQ et les dossiers qui ont pu avancer autour des **accords non marchands**.

Concernant **l'informatisation des services et le GDPR**, chaque service pourrait faire une demande de subvention facultative pour son informatisation en faisant attention aux obligations légales à remplir (RSL, dossier informatique, ...) sur base de l'estimation par ETP calculée par la CAF.

BelRailScreen est un outil d'enregistrement de données

Il y a des expériences pilote au niveau des CSD qui ont des tablettes etc.

Pour le Délégué à la Protection des données, Mme Bouton a proposé à la dernière réunion que la FéWaSSM demande une subvention au Cabinet pour recruter le DPO et le mettre à disposition des services.

D'après C Dungelhoef, le fait qu'on réfléchisse à un recrutement d'un DPO montre déjà qu'on se met en route et qu'on essaye de se mettre en ordre.

Est-ce qu'un DPO peut être le même pour plusieurs structures ? Ex : SSM et maisons médicales ?

Pour Th Gérard il ne faut sans doute pas s'engouffrer trop vite dans la proposition d'engager un DPO. Il est probable que des indépendants vont se mettre sur le marché et les services pourraient y faire appel.

La CAF demande qu'on garde ce point d'actualité à toutes les réunions pour voir comment les services avancent. Les grands PO qui prévoient quelque chose pourraient partager leur expérience.

Prescription électronique : Mme Binti nous a informés que PARIS ne pourrait pas être un logiciel accepté pour les SSM car la prescription y est plus qu'occasionnelle.

D'après le conseil médical de l'AIGS, c'est le médecin qui doit disposer du logiciel. Ce n'est pas le service qui doit lui mettre à disposition. Par contre le service doit mettre le matériel informatique à disposition.

D'après Th. Gérard, l'obligation de prescription électronique aurait été reportée pour les institutions.

Il est proposé de garder ce point en actualité de la Caf et d'éventuellement contacter Mme Binti de l'AVIQ.

4) Subsidies

ANM, PFA : Mr Hindrynckx a calculé les erreurs de PFA à verser aux services pour l'erreur dans leur chef en 2016 et 2017. Il avance un montant de 700 € pour 2016 et 720 € pour 2017 qui seraient versés avec la 2^{ème} avance 2018. Les membres de la CAF se demandent si cette estimation n'est pas trop petite, à vérifier.

Le report des soldes d'ANM pour l'embauche compensatoire a été accepté par le Cabinet. Cela ne devrait pas retarder le versement des soldes de tous les services.

Un membre fait référence au fait qu'en 2017, la 1^{ère} avance avait été calculée sur base de 85% de 2015 indexé compte tenu de l'indexation qui était intervenue en juin 2016. Cela n'a pas été le cas cette année. La CAF souhaite que l'AVIQ soit interpellée.

5) Ordre du jour des prochaines CAF

Sur base des discussions, les thèmes suivants seront abordés :

- Échange d'expérience sur la facturation des consultations y compris avec des institutions et SAJ et SPJ
- Échange d'expérience sur le mode de rémunération des psychiatres
- GDPR et Prescription électronique
- Échange d'expérience sur le financement et les trucs et astuces

Le calendrier est fixé en séance : 24/04 de 9h30 à 11h30, 29/05 de 10h30 à 12h30, 26/06 de 9h30 à 11h30. Si possible, toutes les CAF se feront à Saint-Martin.